

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

Dossier complet le

N° d'enregistrement

1. Intitulé du projet

" Aménagement coeur de ville - Loire" (ACVL)
sur la commune de Blois 1ère et 2 ième tranches (programme 2014-2018)

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom DESOUCHES

Prénom JEAN PIERRE

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

MAIRIE DE BLOIS

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

MARC GRICOURT, Maire de Blois

RCS / SIRET

2 1 4 1 0 0 1 8 2 0 0 0 1 0

Forme juridique

MAIRIE

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
6)Infrastructure routière d)toute route inférieure à 3KM	- Requalification de voirie sur 1 450 ml. - Recomposition de l'espace public communal (voirie, dépendance, trottoir, cheminement vélo et piéton.....)sur une surface d'environ 26 500 m2.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Requalification des espaces publics, des axes principaux du centre ville historique(rue Porte- coté, Rue Denis Papin, Pont J. Gabriel, Avenue Wilson) et des quais rives droite et gauche de part et d'autres du pont J. Gabriel.

Finalité du projet:

- Élargissement du centre-ville vers le quartier Gare et Blois Rive-Gauche.
- Renforcement des fonctions commerciale, touristique et résidentielle.
- Ouverture de la Ville sur la Loire

4.2 Objectifs du projet

- . Valoriser les commerces et le patrimoine en requalifiant le sol.
- . Faciliter les continuités entre la ville haute et la ville basse, la rive droite et la rive gauche, la ville historique et la ville administrative.
- . Réinsérer les rues Denis Papin et Porte-Côté dans le parcours chaland et le parcours touristique piétonnier.
- . Valoriser l'avenue Wilson comme porte d'entrée sud de la Ville.
- . Réaménager les carrefours tête de pont Jacques Gabriel et valoriser les circulations douces d'une rive à l'autre.
- . Réaménager le mail Pierre Sudreau et la promenade Pierre Mendès France et valoriser les vues sur la Loire.
- . Passer d'une logique de l'automobile, basée sur la fluidité et l'accessibilité « maximale », à un aménagement qui valorise les modes de déplacement doux et la qualité de l'espace public.
- . Favoriser la mixité et le partage de la voirie en atténuant son caractère routier.
- . Réduire les volumes de trafic et les vitesses de circulation.
- . Favoriser la rotation des stationnements en surface et le stationnement de longue durée en ouvrage pour récupérer de l'espace public.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les travaux de requalification de l'espace public sont découpés en deux Tranches.

Le programme de ces deux tranches a été approuvé au conseil municipal du 16/12/2013)

1ère tranche :

durée: de 2014 à 2016

Rues concernées: Quai de la Saussaye, rond point de la résistance, Avenue Maréchal Delattre de Tassigny (partiellement), Pont J.Gabriel, Carrefour de la Libération, rue de la chaîne, quai Villebois Mareuil et Amédée Constant (partiellement)

Cette tranche est découpé en 3 secteurs. 1 secteur à réaliser par an selon le calendrier suivant:

sept 2014-2015: travaux sur carrefour libération, Quai ville bois Mareuil et Amédée Contant partiellement

2015-2016: Pont J. Gabriel, Quai de la Saussaye, rond point de la résistance, Avenue Maréchal Delattre de Tassigny partiellement

2ième tranche :

durée: de 2017 à 2018

Rues concernées: Rue porte Coté, Rue Denis Papin, avenue Wilson

Dans les documents fournis en annexe de ce formulaire, le périmètre de l'étude faite par la mission AMO liée à l'ACVL est supérieure à celui concerné par les deux tranches présentées ci dessus.

Le conseil municipal ayant voté une autorisation de programme relatives aux travaux de ces deux tranches , la présente demande d'examen concerne uniquement ces deux tranches.

Dans le cas ou d'autres tranches seraient approuvées par le conseil municipal, une seconde demande d'examen sera demandée par la ville.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'exploitation du projet après réalisation sera conforme aux différents textes réglementaires regissant la voirie et les espaces publics .

Le trafic actuel sur l'axe principal du centre ville est de l'ordre de 13 0000 à 15 0000 véhicules jour.

Il devrait être diminué, après réalisation des travaux, du fait de la mixité d'usage imposé à une voirie qui jusqu'à maintenant était principalement routière.

Le trafic actuel sur les quais rive droite et rive gauche est de l'ordre de 10 000 véhicules jour. Il devrait, après réalisation des travaux, diminuer du fait de la réduction du nombre de voie ou de suppression de voie (rue de la chaîne) au niveau des intersections.

Le transfert partiel du stationnement en ouvrage à terme et l'augmentation de sa rotation en surface, après travaux, doivent permettre d'augmenter l'espace public à disposition des circulations douces.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Au titre du code du patrimoine, deux procédures sont nécessaires au projet :

- Avis de l'architecte des bâtiments de France (une demande par tranche de travaux selon article L62132)
- Diagnostic archéologique

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

au titre du code de l'environnement, procédure d'examen au cas par cas pour projet susceptible d'être soumis à étude d'impact éventuelle.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
- longueur de voirie requalifier :	1 450 m linéaire.
- Surface de l'espace public recomposer (voirie, dépendance, trottoir, cheminement vélo et piéton.....).	26 500 m ² .

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

COMMUNE DE BLOIS

- Quai de la Saussaye
- rond point de la résistance,
- Avenue Maréchal Delattre de Tassigny
- Pont J.Gabriel
- Carrefour de la Libération
- rue de la chaîne
- quais Villebois Mareuil / Amédée Contant
- Rue porte Coté
- Rue Denis Papin
- Avenue Wilson

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée : Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

COMMUNE DE BLOIS

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Le programme de l'opération ACVL fait l'objet :

-d'un premier projet, objet de la présente demande, dont le programme de travaux (2014-2018) a été approuvé.

-d'un second projet qui fera l'objet d'une demande supplémentaire et dont les travaux concerneront la requalification du square Augustin Thierry, de la place Valin de la vaissière, du mail Pierre Sudreau et de la promenade Pierre Mendés France

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

L'usage actuel des sols situés dans l'emprise du projet est multiple.

les différents type d'usage sont :

voirie;trottoirs;promenade;stationnement;Placette;cheminement cycle,.....

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

- Plan de sauvegarde et de mise en valeur (secteur sauvegardé) arrêté en 1995
- Plan local D'urbanisme arrêté le 17/12/2013

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est au contact de la ZNIEFF type 2 " Loire blésoise" dont les limites sont matérialisées par le lit mineur de la Loire .
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPBE 1 er seuil (voie>16 000 véh jour) approuvé par le conseil communautaire du 2/07/2012.(les voies concernées n'appartiennent pas toutes au périmètre du projet) PPBE 2 ieme seuil(voie>8 200 véh jour) en cours d'élaboration. l'avenue

Wilson et le quai villebois Mareuil sont concernés.

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Secteur sauvegardé de Blois
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le plan prévention risque inondation est concerné par une partie du projet. Une révision de ce plan est en cours suite à l'arrêté du 18 mai 2010. Le plan de prévention des risques technologiques, approuvé le 30 mars 2010, n'est pas concerné par le projet.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une prise d'eau pour l'usine des eaux de la ville de Blois située Avenue de Verdun (Blois) se situe à proximité du périmètre du projet.
dans un site inscrit ou classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Secteur sauvegardée de Blois - Le site inscrit des rives de la Loire Ce site s'étend de part et d'autre du pont J.Gabriel sur une superficie totale de de 23 ha (protection depuis le 06/08/39).
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est au contact des limites de deux sites Natura 2000: 1)directive Oiseaux : le SIC FR2400565 « Vallée de la Loire de Mosnes à Tavers », 2)la directive Habitat: la ZPS FR2410001 « Vallée de la Loire du loir et cher" La Loire et ses berges marquent les limites de ces deux sites.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet intéresse: - un Secteur sauvegardée de Blois - Le site inscrit des rives de la Loire - un Site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO (La Loire)

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Inondation de la Loire
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet peut générer des nuisances sonores en phase travaux. Les travaux se dérouleront conformément à l'arrêté préfectoral du 26 novembre 1999 concernant les bruits de voisinage.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Deux phases sont à prendre en compte pour estimer la nécessité d'une étude d'impact sur ce projet: la phase travaux et la phase exploitation (après réalisation complète du projet).

En phase travaux:

La réalisation du projet en tranches et en secteurs(sur plusieurs années) permettra de gérer avec plus de facilités les risques éventuels d'agressions de l'environnement tels que bruit, pollution atmosphérique...

A titre d'illustration en milieu urbain; la circulation et la collecte des déchets d'un chantier sont plus aisément réalisable sur une suite de chantier de taille moyen que sur un gros chantier .

Le projet prévoit la réalisation de revêtements qualitatifs à base de béton et pierre travaillés mécaniquement(sablage, bouchardage, grenailage...) pour les espaces publics. Ces techniques de traitements mécaniques ont l'avantage de réduire les effets néfastes pour l'environnement par rapport aux techniques chimiques type béton désactivé.

En phase exploitation:

Puisque l'un des objectifs du projet est de rendre de l'espace public aux modes de cheminements doux et de réduire fortement le transit des véhicules motorisés, la qualité de l'air et le niveau des nuisances sonores seront naturellement améliorés.

Il est à noter deux aspects du projet:

- il n'entraîne aucune augmentation des contraintes actuelles imposées aux espaces naturelles bordant son périmètre.
- Il reste dans une l'emprise déjà dédiée à la voirie et l'espace public.

Au regard de ces constats et des objectifs énoncés au 4.2, la mairie de Blois considère que le projet ACVL peut être dispensé d'étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	<input type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
-PLAN LOCAL D'URBANISME :
1d- Evaluation environnementale
2b- Etat initial de l'environnement
-AMENAGEMENT COEUR VILLE LOIRE
- Comité pilotage phase 1 (septembre 2013)
- Comité pilotage phase 2 (juin 2013)

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

le,

Signature

A.C.V.L
demande d'examen au cas par cas pour étude d'impact
Plan de situation
ech: 1 / 5 000

 Périmètre de travaux

